

Décret approuvant l'accord de prêt n°9792-MA d'un montant de cinq cent soixante-dix-huit millions trois cents mille euros (578.300.000.00 euros), conclu le 13 mai 2025 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le prêt de politique de développement pour le renforcement du capital humain au Maroc.

**Décret n° 2 - 25 - 471 du 26 hija 1446
(23 juin 2025) approuvant l'accord de prêt n°9792-MA
d'un montant de cinq cent soixante-dix-huit millions
trois cents mille euros (578.300.000.00 euros), conclu le
13 mai 2025 entre le Royaume du Maroc et la Banque
internationale pour la reconstruction et le
développement, concernant le prêt de politique de
développement pour le renforcement du capital
humain au Maroc.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n°60-24 pour l'année budgétaire 2025, promulguée par le dahir n°1-24-65 du 11 jourmada II 1446 (13 décembre 2024), notamment son article 42;

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982, n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1st janvier 1982);

Sur proposition du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

DECRETE:

ARTICLE PREMIER. _ Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt n°9792-MA d'un montant de cinq cent soixante-dix-huit millions trois cents mille euros (578.300.000.00 euros), conclu le 13 mai 2025 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le prêt de politique de développement pour le renforcement du capital humain au Maroc.

ART. 2. Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

1- Bulletin officiel N° 7418 –7 moharrem 1447 (3 -7-2025), p 2238.

Fait à Rabat, le 26 hija 1446 (23 juin 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

*Le ministre délégué auprès
de la ministre de l'économie
et des finances, chargé du budget,*

FOUZI LEKJAA.

Adala
adala.justice.gov.ma

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du
«Bulletin officiel » n° 7418 du 7 muharram 1447 (03 juillet 2025).